

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION  
DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 16 février 2023 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

1.	Un contrat entre la ville et Béatriz MOYA pour l'exposition intitulée "Hommage et passion" dans le cadre de la semaine internationale de lutte pour les droits des femmes dans le hall de la médiathèque du 13/02 au 13/03/2023 (400 €)
2.	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Val -de-Marne (1971,36 €) – Décision 2023-004
3.	Un contrat entre la ville et Stéphane DANANCIER pour la réalisation de dessins pour l'illustration du magazine municipal et toutes autres demandes ponctuelles de prestations d'illustration. Ce contrat prend effet le 02/01/2023 jusqu'au 31/12/2023 (450 € par prestation)
4.	Un avenant au contrat initial entre la ville et QUADIENT France relatif à la maintenance de la plieuse du 12/02/2023 jusqu'au 11/02/2024 (1407,48 €)
5.	Fin de convention d'occupation précaire entre la ville et l'Association musulmans du Kremlin-Bicêtre (AMKB), à compter du 31/10/2022
6.	Un contrat entre la ville et l'association Freestyle pour une activité "Roller" dans le cadre des activités sportives durant les petites vacances scolaires de l'année 2023 organisées par le service des Sports. Le montant par stage est de 2400 € (vacances de février et avril) et 2000 € (vacances de la Toussaint 2023) soit un montant total de 6800 €
7.	Désignation du cabinet d'avocats BOUKHELOUA dans le cadre d'un recours engagé devant le TA de Melun par un ancien agent de la ville - Décision 2023-006
8.	Un contrat entre la ville et l'association MEDUSYNE pour un spectacle intitulé "SOPYCAL" le 10/03/2023 à l'auditorium Matoub Lounès dans le cadre de la semaine internationale de lutte pour les droits des femmes (1501 €)
9.	Une demande de subvention de la ville auprès de l'EPT 12 pour l'évènement intitulé "Festival de l'écologie populaire" les 13 et 14 mai 2023 dans le cadre d'une action éducative et festive pour sensibiliser à l'écologie du quotidien et créer du lien social (18000 €)
10.	Un contrat entre la ville et Marie Elisabeth LENORMAND via le GUSO pour une prestation du concert de musique classique "le classique c'est fantastique" le 19/03/2023 à 15h30 en l'Hôtel de ville (244 €)
11.	Un contrat entre la ville et Jean-Yves LACORNE via le GUSO pour une prestation du concert de musique classique "le classique c'est fantastique" le 19/03/2023 à 15h30 en l'Hôtel de ville (244 €)

12.	Un contrat entre la ville et Charly THOMASSIN pour une "Animation sur les pollinisateurs sauvages" le 12/04/2023 au CLSH Mohamed Megrez (350 €)
13.	Un contrat entre la ville et SAS COPERNIC.CO pour la mise en ligne et l'hébergement d'une plateforme de participation citoyenne pour le référendum kremlinois annuel (1680 €)
MP	<p><b>PA22-06 Fourniture et livraison de documents pour la médiathèque l'Echo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 Documents imprimés et audio – Montant maximum annuel 25 000 € HT – Marché reconductible 3 fois – Lot attribué à la société La Générale Librest</li> <li>- Lot 2 Bandes dessinées jeunesse et adulte – Montant maximum annuel 10 000 € HT – Marché reconductible 3 fois Lot attribué à la société Librairie BDNET</li> <li>- Lot 3 Documents audiovisuels – Montant maximum annuel 15 000 € HT – Marché reconductible 3 fois Lot attribué à la société Collectivités Vidéo Services</li> </ul> <p><b>Procédure adaptée notifiée le 09/03/2023</b></p>
MP	<b>Marché 2022-06 Travaux d'entretien des espaces verts</b> – Montant 45 164,40 € HT pour un an reconductible 3 fois. Attribué à la société Even Entreprise d'Espaces Verts et d'Environnement. <b>Notifié le 23/02/2023</b>
MP	<b>PA22-12 Prestations d'agents de sécurité</b> – Estimation maximum 40 000 € HT annuel soit 160 000 € HT pour 4 ans. Attribué à l'entreprise FREGATE SECURITE - <b>Notifié le 27/02/2023</b>
MP	<b>PA22-15 Relance lot 2 sac papier produits entretien</b> – Estimation maximum 50 000 € HT annuel soit 200 000 € HT pour 4 ans. Attribué à l'entreprise SANOGIA - <b>Notifié le 27/02/2023</b>
MP	<b>PA22-03 Etude de mutabilités foncières et de faisabilités urbaines</b> : Tranche ferme 67 560 € HT et tranche optionnelle 22 040 € HT. <b>Durée d'exécution tranche ferme : 12 mois et tranche optionnelle 3 mois à compter de son affermissement.</b>